

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23701**

Intitulé

Manager sécurité et environnement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association ECEMA - Ecole européenne de management en alternance	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

340n Spécialités plurivalentes des services à la collectivité (conception)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Manager Sécurité et Environnement est capable de prévoir, mettre en place, et assurer le suivi de la politique environnementale de l'entreprise, dans le respect de la législation en vigueur, et du Développement Durable.

Cela signifie que la personne occupant un tel poste est capable d'exercer sa responsabilité de manière totalement autonome (en respect avec l'organisation de son lieu de travail) dans les activités suivantes :

1. Piloter un Système de Management Environnemental (SME)
2. Piloter un Système de Management de la Sécurité (SMS)
3. Mettre en place et piloter les plans d'Aménagement Durable du Territoire (ADT)
4. Assurer le respect des Principes du Droit de l'Environnement
5. Appliquer la réglementation des ICPE
6. Manager la démarche de la RSE / du Développement Durable

La certification atteste que son titulaire est capable de :

- Analyser les enjeux de management environnemental selon la Norme ISO 14 001
- Initialiser le projet et s'engager dans une politique environnementale
- Organiser le pilotage de la mise en place du système
- Réussir l'analyse environnementale du site et le plan d'actions
- Évaluer les performances du système et amélioration continue
- En se basant sur les référentiels principaux de la Prévention : détecter les enjeux de la santé et sécurité au travail ; et mettre en œuvre un système de management de la Santé et de la Sécurité au Travail
- Identifier les Aspects et Impacts en Santé et de la Sécurité au Travail : les Risques dans l'entreprise ; la pénibilité au travail et Risques Psycho - Sociaux (RPS) et garantir le respect de la réglementation respective ; gérer les entreprises extérieures ; gérer les situations de crise
- Maîtriser les outils de l'ADT
- Appliquer et déployer les Politiques publiques des Espaces naturels
- Élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels)
- Présenter les territoires de projets que sont les PNR et les spécificités de cet instrument dans la politique de l'ADT
- Veiller à l'application des outils de gouvernance territoriale : PLU (Plan Local d'Urbanisme), SCOT ; PADD (Plan/Projet d'Aménagement Développement Durable) ; Agenda 21
- Veiller à l'application des 4 principes du Droit de l'Environnement
- Veiller à l'application de la réglementation internationale, Communautaire et nationale
- Garantir une veille réglementaire selon les sources disponibles
- Gérer la relation aux acteurs et leurs missions.
- Assurer l'application de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Mettre en place la veille réglementaire spécifique au régime administratif
- Superviser l'élaboration et la structuration des dossiers adéquats (DdD, DDAE, DdE).
- Connaître et appliquer les procédures administratives selon le régime
- Responsabilités civiles, administratives et pénales des ICPE
- Maîtriser les enjeux stratégiques, économiques du concept d'un développement durable.
- Appliquer les principes d'un DD et connaître les pressions politiques et réglementaires
- Mettre en place une démarche d'éco innovation en entreprise en appliquant des outils quantitatifs et/ou qualitatifs
- Déployer une communication interne et externe (déclarations produits responsables) selon la norme ISO 14021.
- Déployer, évaluer et savoir décliner les 7 questions centrales selon la Norme ISO 26000 et évaluer les enjeux de la RSE pour l'organisme

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toute organisation ou structure chargée de la gestion et du traitement des pollutions, de l'eau et des déchets pour l'essentiel ou ayant

un service dédié à cette fonction :

- * Secteur industriel (énergie, traitement des déchets, métallurgie, microélectronique, automobile, chimie, agro-alimentaire...)
- * Administration et collectivités locales
- * Associations
- * ONG

Manager Sécurité et Environnement, Manager environnemental, Responsable Sécurité et Environnement, Responsable Collecte des déchets, Responsable de site de traitements de déchets, Responsable des réseaux d'assainissement, Expert des risques technologiques, Chargé de Mission QSE, Consultant QSE, Formateur Sécurité et Environnement

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

K2302 : Management et inspection en environnement urbain

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

K2306 : Supervision d'exploitation éco-industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les composants de la certification sont :

1. Piloter un Système de Management Environnemental (SME)
2. Piloter un Système de Management de la Sécurité (SMS)
3. Mettre en place et piloter les plans d'Aménagement Durable du Territoire (ADT)
4. Assurer le respect des Principes du Droit de l'Environnement
5. Appliquer la réglementation des ICPE
6. Manager la démarche de la RSE / du Développement Durable

1° Après formation : La validation se fait bloc de compétences par blocs de compétences.

Tous les blocs de compétences doivent être validés pour permettre l'obtention du titre. Une validation partielle est possible. Les modalités sont les suivantes :

- * évaluations en centre de formation par une mise en situation, simulation ou étude de cas
- * évaluation en entreprise de la maîtrise des compétences professionnelles
- * évaluation de travaux professionnels : soutenances devant un jury composé d'un professionnel, d'un membre de l'équipe pédagogique et en présence du tuteur (mémoire professionnel : à partir de l'expérience vécue en entreprise, le(la) candidat(e) est amené(e) à se positionner soit comme Manager Sécurité et Environnement, soit comme Consultant(e) en problématiques environnementales, etc. / et un bilan professionnel de stage)

2° En VAE :

Conditions de recevabilité : avoir exercé, pendant une durée totale cumulée d'au moins trois ans, des activités salariées, non salariées ou bénévoles en rapport avec la certification.

Procédure : le candidat doit rédiger un dossier de preuves à soutenir devant un jury.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président : un(e) professionnel(le) Membres : un(e) représentant(e) salarié(e) + un(e) représentant(e) employeur
En contrat d'apprentissage	X	Président : un(e) professionnel(le) Membres : un(e) représentant(e) salarié(e) + un(e) représentant(e) employeur
Après un parcours de formation continue	X	Président : un(e) professionnel(le) Membres : un(e) représentant(e) salarié(e) + un(e) représentant(e) employeur
En contrat de professionnalisation	X	Président : un(e) professionnel(le) Membres : un(e) représentant(e) salarié(e) + un(e) représentant(e) employeur
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Président : un(e) professionnel(le) Membres : un(e) représentant(e) salarié(e) + un(e) représentant(e) employeur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Manager environnemental" avec effet au 31 juillet 2009 jusqu'au 14 avril 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Manager sécurité et environnement" avec effet au 14 avril 2015, jusqu'au 25 juillet 2020.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Chaque promotion peut accueillir jusque 25 candidats à la certification

Autres sources d'information :

www.ecema.eu

Lieu(x) de certification :

Ecema Lyon

181-203 avenue Jean Jaurès

69007 Lyon

Tél. : 04 72 73 06 13

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Ecema Lyon - 181/203 avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon

- EPAG - 26 avenue André Chénier - 11300 Limoux

- CFA Léonard De Vinci - 12 Avenue Léonard de Vinci - Courbevoie - 92916 Paris la Défense Cedex

Historique de la certification :

Certification précédente : [Manager environnemental](#)